



7.1.2 Dépistage génétique – le test de clarté nucale pendant la grossesse



Crédit photographique : Shutterstock

Le test de clarté nucale fait appel à des ultrasons pour dépister le syndrome de Down, d'autres affections causées par la présence d'un chromosome supplémentaire (la trisomie 13 et la trisomie 18) et les malformations cardiaques congénitales. Il est effectué entre les onzième et quatorzième semaines de grossesse. Lorsque le test de clarté nucale est combiné à des tests sanguins, les résultats sont plus justes. Parce que la clarté nucale est un test de dépistage, elle évalue le risque de développer une de ces affections. Un test de suivi – comme le prélèvement de villosités choriales ou l'amniocentèse – confirme le diagnostic.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada et le Collège canadien de généticiens médicaux recommandent que le test de clarté nucale soit effectué uniquement par des technologues en échographie spécialement formés et agréés. Par conséquent, il n'est pas disponible dans toutes les collectivités au Canada.¹

¹ SOGC-CCMG en collaboration. Directives cliniques. No 261 (remplace no 187, février 2007). Dépistage prénatal de l'aneuploidie en ce qui concerne les grossesses monofœtales. J Obstet Gynaecol Can. 2011;33(7):736–50. <http://www.sogc.org/guidelines/documents/gui261CPG1107E.pdf>

